



## Demande de permis d'entreprise de transformation

*Loi sur la commercialisation  
des produits agricoles*

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque (\*).

### Type de demande\*

Permis pour une nouvelle entreprise de transformation

Renouvellement de permis

### Type de permis de transformation\* (cochez tous les choix applicables)

Asperges selon le [Règl. 390](#)

Raisins de transformation selon le [Règl 414](#)

Pommes de terre selon le [Règl. de l'Ont. 247/99](#)

Fruits tendres selon le [Règl. 433](#)

Abricots

Prunes

Pêches

Cerises sures

Poires

Cerises douces

Nectarines

Légumes de transforamtion selon le [Règl 440](#)

Haricots verts ou jaunes

Petits pois

Haricots de Lima

Poivrons

Betteraves rouges

Concombres

Maïs sucré

Citrouilles

Carottes

Courges

Choux-fleurs

Tomates

Choux (sauf ceux utilisés dans la  
salade de chou)

Oignons espagnols utilisés pour  
faire des rondelles d'oignon



## Demande de permis d'entreprise de transformation

*Loi sur la commercialisation  
des produits agricoles*

### 1. Auteur de la demande

Nom commercial\*

### 2. Renseignements sur l'entreprise

Dénomination sociale\*

Propriétaire(s)\*

Nom\*

Prénom\*

Nom

Prénom

Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada\*

|    |   |   |   |  |
|----|---|---|---|--|
| RC | 0 | 0 | 0 |  |
|----|---|---|---|--|

Numéro de société (aussi appelée personne morale)

### Adresse de l'entreprise

Numéro de  
local

Numéro  
municipal\*

Nom de la rue\*

Case postale

Ville/municipalité\*

Province\*

Code postal\*

Numéro de téléphone\*

Adresse de courriel\*



## **Demande de permis d'entreprise de transformation**

*Loi sur la commercialisation  
des produits agricoles*

---

### **Expérience**

Fournissez des renseignements qui confirment que l'auteur de la demande a acquis l'expérience nécessaire pour se livrer à la transformation du produit agricole précisé.\*

### **Matériel**

Fournissez des renseignements qui confirment que l'auteur de la demande possède le matériel nécessaire pour se livrer à la transformation du produit agricole précisé.\*

### **Produit et volume prévu**

Si vous vous livrez à la transformation des raisins, veuillez fournir une description du produit fini ou des produits finis et indiquer le volume annuel prévu de chacun.

Si vous vous livrez à la transformation des fruits tendres, veuillez indiquer le nombre de tonnes que vous transformez chaque année pour chaque fruit tendre.

### **Pièces jointes**

Veuillez joindre tout document de constitution en personne morale ou autre document attestant l'enregistrement de votre nom commercial.\*



## Demande de permis d'entreprise de transformation

*Loi sur la commercialisation  
des produits agricoles*

---

### Signature

Au nom de l'auteur de la demande et par la présente, je sou mets une demande de permis de transformation du produit précisé plus haut aux termes de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, je confirme que je suis habilité à remplir le présent formulaire et je déclare que les renseignements fournis dans ce dernier et les pièces qui y sont jointes sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets à la date à laquelle la présente demande est soumise. Je tiendrai la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario informée ou je prendrai des mesures pour que la Commission soit informée de tout changement apporté aux renseignements dont il est question dans la demande, et ce, dans les plus brefs délais possibles une fois ledit changement fait.

Je comprends que la transformation des produits réglementés par cette entreprise ne peut pas débuter avant qu'un permis soit délivré.

Name\*

Titre

Signature\*

Date (yyyy/mm/dd)\*

---

**Veillez envoyer le formulaire de demande dûment rempli à :**

[ontariofarm.productsmarketing.omafra@ontario.ca](mailto:ontariofarm.productsmarketing.omafra@ontario.ca)

**Pour une soumission par courrier, envoyez le formulaire dûment rempli et les pièces justificatives à :**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales  
Secrétariat de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario  
1 Stone Road West  
5e étage Sud-Ouest  
Guelph (Ontario) N1G 4Y2

Les permis sont habituellement valides pour une période d'un (1) an ou de cinq (5) ans et expirent à la date anniversaire de leur délivrance. Les titulaires de permis peuvent présenter une nouvelle demande de permis à la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (la Commission) six mois avant cette date.

Il faut savoir que la Commission peut, après la tenue d'une audience, suspendre, révoquer ou refuser de renouveler un permis en cas de non-respect ou de non-application d'une disposition de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, des règlements, du plan ou de toute autre ordonnance de la Commission ou de la commission de commercialisation en question. En outre, la transformation des produits indiqués ci-dessus sans être titulaire d'un permis délivré par la Commission contrevient à la Loi sur la commercialisation des produits agricoles et aux règlements pris en vertu de celle-ci.